

MONOGRAPHIE – DANEMARK

Remarque préliminaire : dans ce document, l'abréviation "CESCA" signifie "**Coopération Extérieure dans les Secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel avec les pays tiers non membres de l'Union européenne/Espace économique européen et non candidats**".

Cette abréviation prend ainsi en compte le périmètre géographique de l'étude qui exclut la coopération extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel des Etats membres de l'Union et des autres membres de l'EEE avec les autres Etats membres de l'UE/ EEE et les pays candidats à l'adhésion.

1 Synthèse

- ⇒ **Une longue tradition de soutien du service public.** Le Danemark est un des pays où le système d'action culturelle est marqué par la présence des pouvoirs publics : le Ministère de la Culture et le Ministère des Affaires étrangères définissent les grandes lignes de la stratégie adoptée en matière de coopération extérieure dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel, et financent une partie des actions menées. Leurs budgets de CESCA, essentiellement consacrés au financement d'institutions déléguées, sont évalués respectivement à 6 M€ (soit 1% du budget total) et 2,47 M€.
- ⇒ **D'autres acteurs importants et autonomes.** Les acteurs les plus importants, mis à part les ministères, sont le *Danish Secretariat for International Cultural Relations* (IKS), qui fait désormais partie du *Danish Arts*, et le *Danish Center for Culture and Development* (DCCD), qui considère la coopération en matière de culture comme élément de la coopération au développement. L'organisation des acteurs de la coopération culturelle extérieure est aussi caractérisée par une autonomie de principe des différents acteurs. Chaque structure est libre de définir ses propres orientations en termes de coopération culturelle, et de mettre en œuvre les actions appropriées.
- ⇒ **Une coopération culturelle entre pays nordiques.** La CESCA au Danemark s'inscrit souvent dans le cadre plus général de la coopération culturelle entre les pays nordiques : le Danemark est en effet impliqué dans plusieurs organisations régionales qui poursuivent des objectifs de promotion de la culture nordique au niveau international.

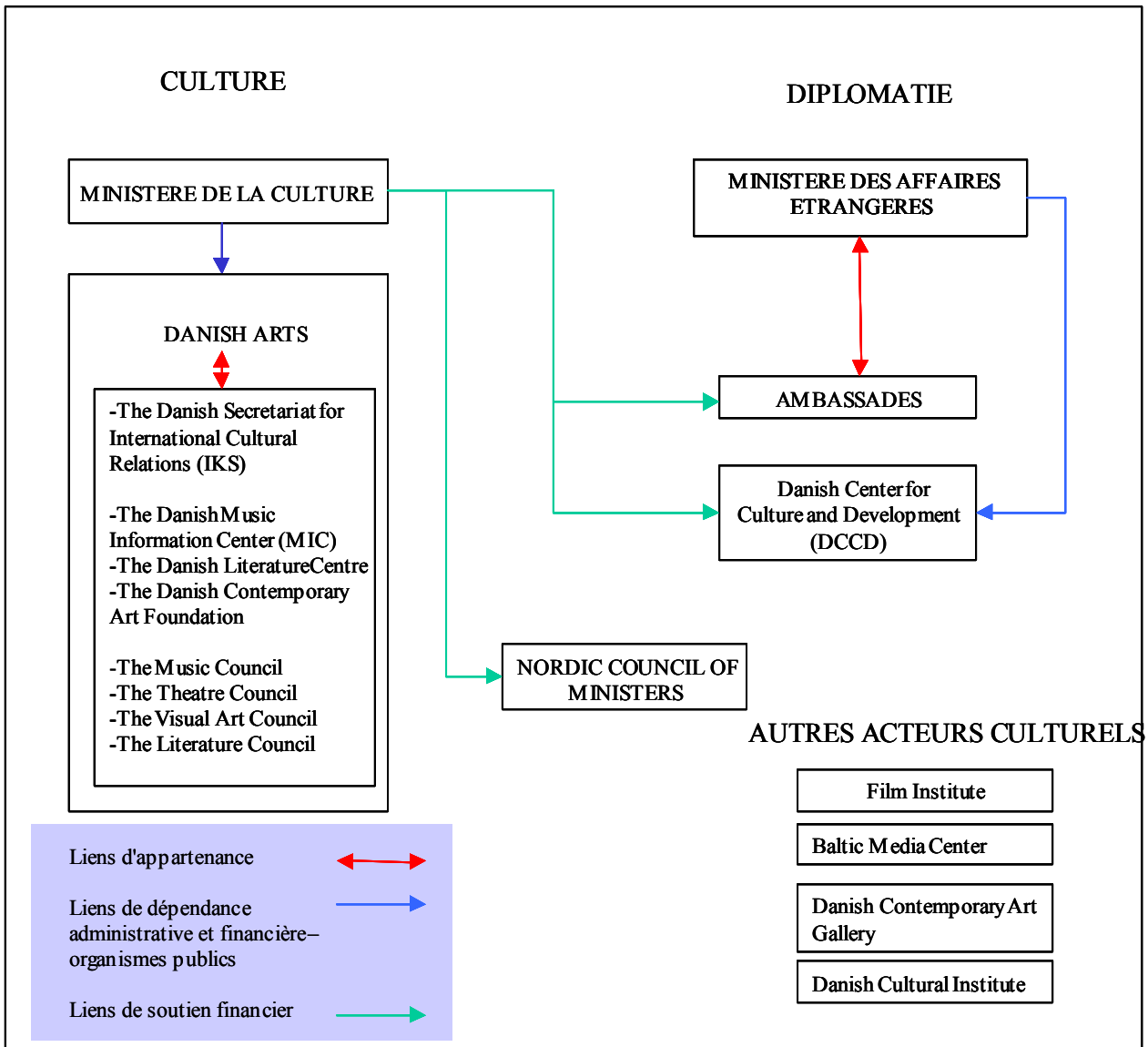
2 Mise en évidence des principales caractéristiques nationales en terme de coopération culturelle extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel

▪ Les acteurs et leurs missions

L'organisation institutionnelle générale de la CESCA au Danemark est caractérisée par un degré élevé de décentralisation.

Le Ministère de la Culture et le Ministère des Affaires étrangères donnent les orientations stratégiques de l'action culturelle. Le Ministère de la Culture finance en outre les institutions culturelles déléguées (regroupées au sein du *Danish Arts*), qui consacrent une partie de leurs activités à l'international. Le Ministère des Affaires étrangères, par l'intermédiaire des ambassades et du DCCD soutient les activités culturelles des acteurs de la coopération internationale.

Acteurs de coopération culturelle identifiés au Danemark :



- Les administrations centrales privilégient un rôle d'impulsion plutôt qu'une action directe, se reposant beaucoup sur des institutions culturelles que sont le Danish Arts, nouvellement créé, ainsi que le Danish Center for Culture and Development (DCCD), dont la mission principale est la coopération culturelle avec les pays en voie de développement.
- Le **Danish Arts** a été créé en juillet 2003 par consolidation de l'ensemble des secrétariats des Conseils et des organisations publiques déléguées agissant dans le domaine de l'art et de la culture : le *Danish Secretariat for International Cultural Relations (IKS)*, le *Music Information Center (MIC)*, le *Danish Literature Center*, la *Danish Contemporary Art Foundation*, le *Music Council*, le *Theatre Council*, le *Visual Art Council* et le *Litterature Council*.
- Il s'agit d'une structure globale au sein de laquelle chaque sphère artistique et culturelle est représentée et mène ses actions de CESCO. La coordination de toutes ces activités devrait à l'avenir être assurée par l'IKS.
- L'objectif de la réforme instituant le Danish Arts est d'atteindre plus de synergies, de transparence et d'efficacité en matière culturelle.

- L' **IKS** (*Danish Secretariat for International Cultural Relations*) était, avant juillet 2003, une structure semi-publique indépendante. Depuis, il fait partie du Danish Arts. L'IKS est en charge de la promotion de la culture danoise à l'étranger et initie et/ou participe à des projets d'échanges culturels d'envergure internationale. Suite au rapprochement dans le Danish Arts des institutions culturelles danoises, son rôle de coordinateur n'a pas été modifié : avec 1,5 M€ par an¹, dont près de 10% alloués aux pays tiers, il favorise l'«exportation» de la culture et la création danoises à travers un réseau d'acteurs culturels et d'ambassades.
- Le **DCCD** (*Danish Center for Culture and Development*) est chargé des échanges culturels entre le Danemark et l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine, les Caraïbes et le Moyen-Orient. Avec un budget de 2,35 M€² par an et 4 permanents, il mène des actions destinées à favoriser la compréhension mutuelle de cultures différentes. Notamment, il fournit un service d'aide, de conseil, ou encore de soutien direct à des projets visant à faire connaître et à diffuser les cultures des pays de ces zones géographiques au Danemark.
- Directement financé par le Parlement, le **Film Institute**, avec un budget dédié à la coopération culturelle extérieure évalué à 220 K€³ et environ 4 personnes, œuvre pour la promotion du cinéma danois au Danemark et à l'étranger. Il gère un réseau de relations dans le domaine cinématographique qui lui permet de rechercher des partenaires pour les acteurs du cinéma danois. En outre, il assure la présence danoise lors des festivals du film les plus prestigieux. Le Film Institute a aussi une action dédiée à la diffusion du cinéma étranger au Danemark : chaque année, une vingtaine de films étrangers bénéficie de son soutien.
- Enfin, le Danemark a une activité de CESCA via sa participation aux organisations de pays nordiques (*Nordic Council of Ministers, Baltic Media Center, Ars Baltica*). La promotion de la culture et de l'art nordiques à l'étranger est un de leurs objectifs prioritaires.

▪ Importance relative de la CESCA

Avant juillet 2003, l'importance relative des activités de CESCA par rapport à la mission générale des principaux acteurs était très variable d'une structure à l'autre. En effet, les tâches étaient réparties entre le Ministère de la Culture et le Ministère des Affaires étrangères d'une part, dont le rôle était essentiellement un rôle d'orientation, de financement, et théoriquement de contrôle des institutions culturelles (leur activité de CESCA était donc relativement faible car déléguée à des institutions), et ces institutions d'autre part, dont la mission était parfois exclusivement dédiée à la coopération culturelle extérieure (notamment l'IKS et le DCCD).

Dans le cadre de la constitution du Danish Arts, dont l'un des objectifs est le développement de synergies dans les actions menées, les acteurs culturels danois attendent un essor des activités de CESCA ayant lieu sous la tutelle du Ministère de la Culture.

En outre, certains autres acteurs sont appelés à jouer un rôle croissant dans ce domaine : les municipalités, les comtés, ainsi que les principales communautés. La décentralisation des acteurs de la coopération culturelle extérieure est en effet une volonté affichée du Ministère de la Culture danois.

¹ Source : entretiens avril 2003

² Source : rapport annuel du DCCD 2002

³ Source : entretiens avril 2003

▪ Ressources financières et humaines mobilisées

D'une manière générale, les moyens financiers et humains mis en œuvre pour les activités de CESCA semblent relativement faibles. Par exemple, au niveau du Ministère de la Culture, la part du budget dédiée à la CESCA avoisine les 1%, ce qui représente 6 M€ (dont 0,5 M€ versé au DCCD et 1 M€ à l'IKS).

Le Ministère des Affaires Etrangères consacre 2,47 M€ au financement d'organismes qui sont chargés de la coopération culturelle extérieure : 1,87 M€ sont versés au DCCD et 0,5 M€ à l'IKS.

Les activités du DCCD sont quant à elles entièrement consacrées à la CESCA. Son budget est de 2,35 M€. Seules 4 personnes travaillent dans la structure de façon permanente⁴.

Le budget de l'IKS, consacré à des actions internationales tous pays tiers confondus, est de 1,5 M€.

Enfin, dans le domaine de l'audiovisuel, le Film Institute consacre moins de 0,5% de son budget à la CESCA, soit 220 K€⁵.

▪ Priorités stratégiques

Au Danemark, la stratégie en matière de CESCA n'est pas formalisée. Néanmoins, des objectifs généraux sont énoncés dans un document : le *Danish Cultural Policy*, établi par le Ministère de la Culture.

Ces objectifs sont les suivants⁶ :

- consolider la reconnaissance de la culture danoise à l'étranger,
- promouvoir la diversité culturelle,
- approfondir les contacts avec les pays tiers,
- favoriser le dialogue et la compréhension entre les cultures pour la sauvegarde de valeurs essentielles,
- encourager les actions de type politique (représentation) ainsi que les actions de terrain (soutien des organisations ou associations de tout un chacun).

Pour le Ministère des Affaires étrangères en particulier, la CESCA s'inscrit dans le cadre plus général des relations diplomatiques. Toute négociation dans le domaine culturel est susceptible d'avoir un volet économique : il s'agit alors de montrer que le Danemark est un partenaire commercial potentiel.

La coopération avec les pays nordiques, les pays baltes et la Russie est particulièrement développée, comme en témoignent la localisation des instituts culturels danois dans ces pays, ainsi que la représentation du Danemark dans de nombreuses institutions ou fondations regroupant les pays nordiques. L'histoire et la proximité culturelle du Danemark avec ces pays expliquent cette orientation.

Indépendamment des orientations générales données par le Ministère de la Culture et le Ministère des Affaires étrangères en matière de CESCA, chaque acteur culturel, soutenu ou non par l'un d'entre eux, est libre de décliner ces orientations générales en objectifs plus opérationnels et en actions.

Le Ministère de la Culture définit les orientations sur une base triennale. Les subventions aux acteurs culturels, calculées pour trois ans, sont versées à part égale de façon annuelle. Les critères d'octroi incluent les suggestions de professionnels, les résultats attendus, ainsi que la réalité des échanges effectués (le projet doit inclure au moins un pays étranger). Les projets multidisciplinaires sont favorisés.

Dans la définition de leurs programmes de travail, les acteurs culturels favorisant la CESCA (l'IKS et le DCCD notamment) prennent en compte les attentes des pays tiers. Certes, la connaissance des bassins géographiques concernés est un élément déterminant, mais les

⁴ Source : entretiens avril 2003

⁵ Estimation issue des entretiens avril 2003

⁶ Source : Danish cultural policy 2002

actions sont en général choisies en fonction de la demande et/ou des centres d'intérêt des acteurs culturels dans le pays tiers.

Les acteurs du domaine cinématographique sélectionnent leur présence à des festivals plutôt en fonction de leur renommée internationale.

▪ **Modes et types d'intervention**

Les activités de CESCA sont souvent individuelles et parfois regroupées sous des thèmes fédérateurs.

Les manifestations *Images of the World* puis *Images of Asia*, mises en œuvre par le DCCD, regroupent des ensembles d'actions.

Le projet *Images of the World* (août - septembre 2000) a ainsi regroupé plus de 658 actions réunissant plus de 800 artistes étrangers et 800 artistes danois. Le public a été estimé à 668 000 personnes, 110 passages à la télévision ont été comptabilisés ainsi que 1 126 articles de presse et 107 passages radio. Le budget de l'opération était de 7 165 K€, principalement financée par des financements externes (à 53%), le DCCD (à 25%), Danida Development Education (à 5%), Year 2000 Fund (à 4%), la Ville de Copenhague (à 3%), l'Union européenne (à 2%) et le Ministère de la Culture (à 2%)⁷.

Le projet *Images of Asia* (août - septembre 2003) a pour objectif de promouvoir le dialogue entre le Danemark et l'Asie, d'accroître la compréhension des danois de la culture contemporaine asiatique et de favoriser le dialogue. Il a lieu dans plusieurs villes du Danemark avec des expositions, des projections de films, des spectacles de théâtre, de danse, de musique, des conférences, etc. Il met en œuvre 88 actions avec un budget de 788 K€ en soutien aux actions.

Comme pour *Images of the World*, c'est le DCCD qui a la responsabilité générale de la manifestation. Cependant, l'organisation et la production ont été menées en partenariat avec les ministères, des ONG, des institutions ayant une activité dans les domaines de la culture et de l'éducation, des associations, des municipalités, les médias et des individus danois et étrangers.

Indépendamment de ces programmes, de nombreuses actions sont menées. Chaque acteur a un mode d'action qui lui est propre, en fonction des orientations qu'il s'est fixées.

Certains sont initiateurs de projets (les ambassades par exemples) ; d'autres répondent le plus souvent à des sollicitations (l'IKS, le Film Institute).

Les modes opératoires sont aussi très variés : certains acteurs ont des relais à l'étranger (le Danish Cultural Institute, l'American Scandinavian Foundation, la Maison de la Scandinavie) ; d'autres agissent en partenariat, au sein du Nordic Council of Ministers, ou avec d'autres Etats membres. Les relations culturelles du Danemark sont en effet particulièrement développées avec les autres pays nordiques (Finlande, Norvège, Suède, Islande) et ont donné lieu à des actions conjointes au niveau international.

▪ **Visibilité de la CESCA et informations disponibles**

La CESCA est assez peu visible et relativement peu suivie par les autorités de tutelle. La réforme des institutions culturelles qui a donné lieu à la création du Danish Arts en juillet 2003 poursuit précisément un objectif de plus grande visibilité.

▪ **Lien avec les organisations internationales**

Le Danemark est membre de Conseil de l'Europe ainsi que de l'Unesco. Il est en outre très impliqué dans des organisations internationales centrées sur la région nordique : le *Council of*

⁷ Source : entretiens avril 2003

*the Baltic Sea States*⁸, le *Nordic Council of Ministers*, *l'Ars Baltica*. La promotion de la culture nordique est en effet aussi un objectif à part entière des autorités danoises.

▪ **Attentes à l'égard de l'Union européenne**

L'un des objectifs d'une éventuelle stratégie européenne en matière de CESCO pourrait être de véhiculer les valeurs européennes.

Il serait aussi envisageable de créer un Bureau de Coordination européen qui coordonnerait les actions effectuées envers les pays tiers et renforcerait ainsi leur visibilité. Cette instance pourrait en outre participer aux débats mondiaux : le Danemark prend pour cela l'exemple du débat sur le passage au numérique dans l'industrie cinématographique ainsi que celui sur les droits d'auteur quel que soit le domaine culturel.

Enfin, une meilleure coordination entre la Direction Générale Développement et la Direction Générale Education et Culture de la Commission européenne est souhaitable : elle faciliterait en effet l'organisation d'actions de développement culturel de grande envergure.

⁸ Ses membres: Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Russie, Suède et la Commission européenne ; source : www.um.dk

3 Présentation des principaux acteurs identifiés

3.1 Ministère des Affaires étrangères

▪ Statut juridique

Le Ministère des Affaires étrangères est une administration centrale.

▪ Liens avec d'autres organes ou institutions

Le Ministère des Affaires étrangères finance et contrôle le *Danish Center for Culture and Development* (DCCD).

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie

Avec le Ministère de la Culture, le Ministère des Affaires étrangères contribue à la définition des orientations stratégiques du Danemark en matière de CESCO.

L'entretien d'un dialogue entre les cultures et les civilisations, la promotion de la coopération culturelle au niveau international et plus particulièrement des échanges avec les pays tiers sont les grands thèmes qu'il développe⁹.

En outre, certaines actions soutenues par le Ministère des Affaires étrangères ont pour but de présenter le Danemark comme partenaire commercial potentiel.

▪ Types d'intervention et procédures

Sur le plan opérationnel, le Ministère des Affaires étrangères a principalement un rôle de financement et de contrôle des actions de CESCO menées par le DCCD. Il ne gère pas les projets en direct.

Cependant, de façon ponctuelle, il peut mener deux types d'actions :

- fournir un service de conseil aux acteurs culturels : il s'agit alors d'étudier la façon dont la culture peut être un élément permettant d'entretenir de bonnes relations (notamment économiques) entre le Danemark et les autres pays,
- mandater des personnes chargées d'apporter un support logistique à l'organisation de certaines manifestations internationales. Par exemple, lors du 300^{ème} anniversaire de Saint-Petersbourg, le Ministère des Affaires étrangères a envoyé des experts qui ont participé à la rénovation d'éléments du patrimoine de la ville.

▪ Domaines d'intervention prioritaires

Le Ministère des Affaires étrangères n'a pas de domaine d'intervention prioritaire.

▪ Pays tiers prioritaires

Outre les pays nordiques, les pays baltes et la Russie, les pays les plus visés sont les Etats-Unis et le Canada, avec qui les relations commerciales sont particulièrement développées¹⁰.

▪ Partenaires dans la mise en œuvre

Le Ministère des Affaires étrangères travaille en coopération avec le DCCD et l'IKS.

▪ Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure

Les actions financées par le Ministère des Affaires étrangères et menées par le DCCD sont suivies grâce aux rapports annuels du DCCD.

⁹ source : site internet du Ministère des Affaires étrangères www.um.dk

¹⁰ source : entretiens avril 2003

▪ **Moyens humains**

1360 personnes travaillent au sein du Ministère des Affaires étrangères.
22 personnes y ont une activité exclusivement dédiée à la CESCA¹¹, ce qui représente moins de 2% de l'effectif total.

▪ **Moyens financiers**

Le budget dédié à la coopération culturelle est évalué à 2,47 M€ en 2003¹², répartis de la façon suivante :

	Budget en K€	%
Subvention à l'IKS	470	19%
Financement du DCCD	1870	76%
Subvention à l'ASEF[1]	130	5%
Total	2470	100%

(1) Asian European Foundation

¹¹ idem
¹² idem

3.2 *Ministère de la Culture*

▪ **Statut juridique**

Le Ministère de la Culture est une administration centrale.

▪ **Liens avec d'autres organes ou institutions**

Le Ministère de la Culture finançait, par le biais de subventions de fonctionnement, et contrôlait de nombreuses institutions culturelles, dont le rapprochement a permis la création du Danish Arts.

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie**

Le Ministère de la Culture finance dorénavant les différentes sections du Danish Arts.

Ses lignes directrices sont les suivantes :

- consolider la reconnaissance de la culture danoise à l'étranger,
- promouvoir la diversité culturelle,
- approfondir les contacts avec les pays tiers,
- favoriser le dialogue et la compréhension entre les cultures pour la sauvegarde de valeurs essentielles,
- encourager les actions de type politique (représentation) et sur le terrain (soutien des organisations ou associations de tout un chacun)¹³.

▪ **Types d'intervention et procédures**

Le Ministère de la Culture a deux types d'actions :

- Il octroie des subventions de fonctionnement aux institutions déléguées (dont la plupart sont dorénavant regroupées au sein du Danish Arts). Ces subventions correspondent à un budget défini sur une base triennale, et sont également réparties sur les trois ans,
- Il sélectionne les demandes de subventions ponctuelles faites par les autres acteurs culturels, puis les transmet à l'IKS, qui est chargé de leur distribution.

Le Ministère de la Culture finance donc directement les institutions déléguées (mais ne gère pas les projets en direct), via des subventions de fonctionnement dont le montant est défini dans un budget triennal, et indirectement certaines actions de CESCO qu'il a lui-même sélectionnées, via l'octroi, par l'IKS, de subventions ponctuelles.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

De façon générale, les principaux secteurs auxquels le Ministère de la Culture consacre ses financements sont les suivants : le théâtre (16%), la littérature (15%), les musées (15%), le cinéma (9%), les arts plastiques (8%), la musique (7%), la radio et la télévision (4%)¹⁴.

En matière de coopération culturelle extérieure, certains domaines sont traditionnellement favorisés au Danemark comme la littérature pour enfants, la danse et le design.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Outre les pays nordiques, les Etats-Unis, le Canada, la Russie puis les pays d'Asie et du Moyen-Orient apparaissent comme prioritaires.

¹³ source : *Danish cultural policy 2002*

¹⁴ source : Rapport annuel sur les actions menées en 2002 par le Ministère de la Culture (incluant la coopération culturelle et les actions nationales)

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

Le Ministère de la Culture travaille en collaboration avec l'IKS (au sein du Danish Arts) ainsi qu'avec le DCCD.

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

Le Ministère de la Culture évaluait les actions de l'IKS sur la base du plan triennal de prévision de ses activités.

La nouvelle institution (le Danish Arts), qui a été créée en partie pour atteindre une plus grande visibilité des actions menées, sera chargée du suivi des projets subventionnés.

- **Moyens humains**

122 personnes travaillent au Ministère de la Culture.

1 personne, à 20% de son temps, a une activité exclusivement dédiée à la CESCA¹⁵.

- **Moyens financiers**

Le budget global du Ministère de la Culture en 2002 est de 645 M€¹⁶. Le budget CESCA est estimé à 6 M€, soit 1%¹⁷.

¹⁵ source : entretiens avril 2003

¹⁶ source : *Danish Cultural Policy 2002*

¹⁷ source : entretiens avril 2003

3.3 Le Danish Arts

▪ Statut juridique

Le Danish Arts est une agence gouvernementale.

▪ Liens avec d'autres organes ou institutions

Le Danish Arts a été créé en juillet 2003 par consolidation des secrétariats de différents centres et conseils ayant une activité internationale dans le domaine de l'art : l'IKS, le *Music Information Center (MIC)*, le *Danish Literature Center*, la *Danish Contemporary Art Foundation*, le *Music Council*, le *Theatre Council*, le *Visual Art Council* et le *Litterature Council*.

▪ Missions et compétences générales et en matière de CESCO

Le Danish Arts est dorénavant responsable de la coopération culturelle extérieure, ainsi que de la communication et de l'information culturelle aux niveaux national et international.

Chaque genre artistique a, au sein du Danish Arts, sa propre section.

Dans le domaine de la musique, une section spécialisée (composée des anciens *Music Information Center* et *Music Council*) a pour mission de :

- faire connaître la musique danoise aux niveaux national et international,
- fournir de l'information et de la documentation sur la musique danoise,
- coordonner les initiatives à l'étranger de façon à assurer la meilleure utilisation possible des subventions publiques¹⁸.

La section littérature (composée des anciens *Danish Literature Center* et *Litterature Council*) est chargée de promouvoir sur la scène internationale la fiction, le théâtre, et la littérature danois.

A un niveau transversal, le *Danish Arts* a intégré l'IKS, structure de coordination des différentes activités menées à l'échelle internationale dans le domaine de la culture.

Concrètement, l'IKS coordonne les actions visant à :

- renforcer les liens et la qualité artistiques au Danemark et faire avancer la culture danoise sur la scène culturelle internationale,
- rapprocher les professionnels, créer des réseaux internationaux et des synergies,
- faire émerger de nouveaux publics,
- favoriser l'innovation.

En outre, l'IKS participe, avec le Ministère de la Culture et le Ministère des Affaires étrangères, à la formulation de la stratégie à long terme.

Enfin, il rédige et met en œuvre ses propres plans d'actions pluriannuels¹⁹. Depuis juillet 2003, il n'est plus indépendant mais son rôle reste inchangé²⁰.

▪ Types d'intervention et procédures

Il est encore trop tôt pour décrire de façon précise la façon dont la récente structure du Danish Arts agit. Sont donc décrits ici les types d'intervention et les procédures d'action issues des institutions qui l'ont constitué.

¹⁸ source : site internet du *Music Information Center* www.mic.dk

¹⁹ source : *Danish Cultural Policy 2002*

²⁰ source : entretien téléphonique octobre 2003

Dans le domaine de la musique, l'ancien *Music Information Center* s'occupe de :

- gérer la mise en place de stands danois lors de rencontres internationales,
- organiser des échanges,
- fournir des conseils, ainsi qu'un support financier ou logistique aux artistes danois en tournée internationale,
- organiser des visites pour des journalistes étrangers lors d'événements musicaux spécifiques au Danemark,
- coordonner les promotions au niveau international,
- créer des réseaux internationaux,
- communiquer aux acteurs danois les initiatives venant de l'étranger qui peuvent être bénéfiques pour la musique danoise.

Dans le domaine de la littérature, la nouvelle section est chargée de :

- soutenir financièrement les activités d'écrivains danois à l'étranger ainsi que celles des écrivains étrangers au Danemark (le *Danish Literature Center* prend en charge par exemple les frais de transport et de logement des écrivains),
- appuyer la présence danoise aux congrès et séminaires littéraires internationaux et d'organiser ses propres séminaires et projets,
- soutenir financièrement la traduction de la littérature danoise de qualité dans d'autres langues,
- fournir une information sur la littérature danoise et la scène littéraire à l'étranger. Par exemple, le *Danish Literature Center* publie deux fois par an un magazine : le *Danish Literary Magazine*. Celui-ci comprend un supplément dédié à la littérature pour enfants.

Au niveau transversal, l'IKS a une activité de coordination des différents acteurs. Il ne réalise pas les actions mais en coordonne la tenue (selon une orientation ou un thème précis) et octroie des subventions ponctuelles, par projet.

Il existe donc deux niveaux de subventions, ayant des natures différentes : le Ministère de la Culture fournit une subvention de fonctionnement à l'IKS, qui lui-même accorde des subventions ponctuelles aux projets sélectionnés.

En revanche, l'IKS ne traite pas les demandes : celles-ci sont relayées par les ambassades et le Ministère de la Culture, qui décident en premier lieu.

Enfin, l'IKS a ses propres initiatives²¹.

▪ Domaines d'intervention prioritaires

Le *Danish Arts* résulte de la fusion des différents centres publics agissant dans les domaines culturel et artistique. Ainsi, tous les secteurs de l'art sont représentés.

Cependant, au sein de l'IKS, les actions dans le design, le cinéma et le théâtre sont les plus nombreuses. Suivent les arts plastiques, la musique et la danse²².

▪ Pays tiers prioritaires

Dans le domaine de la musique, les principales actions de promotion du *Music Information Center* ont lieu (en ce qui concerne les pays tiers à l'Union européenne) en Asie du Sud-Est, en Australie, aux États-Unis et au Canada.

Au niveau transversal, les objectifs de l'IKS sont principalement axés sur l'Europe (90% des actions vers l'étranger). Parmi les pays tiers, les cibles prioritaires sont le Canada (36 K€ par an soit 8% du budget projets), la Russie (10 K€ soit 2% du budget projets) et les USA (6 K€ soit 1% du budget projets). A cela s'ajoutent des pays comme le Japon et la Chine (focus pour 2002-2005 : EXPO 2005) et les pays du Moyen Orient (Égypte, Syrie, Jordanie, Liban)²³.

²¹ source : *Danish Cultural Policy 2002*

²² source : entretiens avril 2003

²³ idem

Les actions menées en ambassades sont les plus nombreuses aux Etats-Unis (21% des actions en ambassades), au Canada (16%), en Russie (13%) et au Japon (8%).

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

Le Danish Arts travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires des différentes structures qui le composent.

Ceux-ci comprennent les ambassades, les consulats, les instituts culturels ainsi que les partenaires dans les domaines spécifiques. Par exemple, dans le domaine de la musique, le Danish Arts travaille avec les *Music Information Center* des autres pays (dont le nombre est estimé à 40 au niveau international).

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

Les activités de l'IKS étaient évaluées sur la base du plan triennal de prévision de ses activités.

- **Moyens humains**

Il n'a pas été possible d'identifier le nombre de personnes ayant une activité exclusivement dédiée à la CESCO au sein du Danish Arts.

3,5 personnes travaillaient au sein de l'IKS pour les activités de CESCO²⁴.

- **Moyens financiers**

Dans le domaine de la musique, le Ministère de la Culture a accordé en 2003 une subvention de 400 K€ au *Music Information Center*, à laquelle s'est ajoutée une dotation de 78 K€ pour ses activités internationales²⁵.

Le *Music Information Center* reçoit aussi des fonds provenant des professionnels de la musique lorsque ceux-ci participent à un stand danois lors de rencontres internationales, ainsi que des fonds de sponsors intervenant lors d'actions ciblées.

Au niveau transversal, le budget global de l'IKS en 2003 est de 1,5 M€, dont 0,5 M€ provient du Ministère des Affaires étrangères, soit 30%. L'intégralité de cette somme est destinée à la coopération culturelle avec les autres Etats membres et avec les pays tiers. Elle est répartie de la façon suivante :

	Budget en K€	%
Dépenses de fonctionnement	300	20%
Subventions aux projets	900	60%
Subventions aux ambassades	300	20%
Total	1500	100%

Sur ce budget, l'IKS évalue à 10% la part allouée à la coopération avec les pays tiers à l'Union européenne, soit 150 K€²⁶.

²⁴ Source : entretiens avril 2003

²⁵ Source : www.mic.dk

²⁶ source : entretiens avril 2003

3.4 *Le Danish Center for Culture and Development (DCCD)*

▪ **Statut juridique**

Le DCCD est une structure semi-publique.

▪ **Liens avec d'autres organes ou institutions**

Le DCCD est financé à 80% par le Ministère des Affaires étrangères et à 20% par le Ministère de la Culture²⁷.

▪ **Missions et compétences générales et en matière de CESCO**

Le DCCD est chargé de mettre en œuvre des échanges culturels entre le Danemark et l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine, les Caraïbes et le Moyen-Orient, ainsi que de favoriser la compréhension entre des cultures différentes.

Plus précisément, il s'agit de :

- promouvoir les arts et les cultures des pays en voie de développement avec des partenaires au Danemark et à l'étranger,
- informer et conseiller les acteurs sur les échanges et la coopération,
- coordonner et implanter des festivals au Danemark visant à faire connaître les autres cultures au Danemark,
- faciliter la création d'infrastructures dans les pays en voie de développement et la présentation de la culture danoise,
- répartir les fonds entre les organisations danoises des pays en voie de développement²⁸.

▪ **Types d'intervention et procédures**

L'activité de DCCD est divisée en trois principaux domaines d'expertise :

- aide et conseil,
- soutien direct aux projets,
- développement du dialogue avec les pays en voie de développement.

Ainsi des fonds peuvent être alloués par le DCCD à des structures pour :

- la présentation et la promotion des cultures du tiers monde au Danemark,
- l'organisation d'échanges avec le secteur culturel dans les pays en voie de développement.

Le DCCD choisit lui-même les projets qui lui sont soumis par des acteurs externes. Cependant, il doit parfois lui-même solliciter des acteurs afin qu'ils soumissionnent pour un projet qu'il serait intéressant de développer.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Il n'y a pas de domaine d'intervention défini comme prioritaire.

▪ **Pays tiers prioritaires**

L'action du DCCD est tournée vers les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, des Caraïbes et du Moyen-Orient. Elle concerne essentiellement les pays en voie de développement.

²⁷ idem

²⁸ Source : rapport annuel DCCD 2002

A partir de 2004, le DCCD ciblera ses activités sur les pays du Moyen-Orient. Son objectif est de faire en sorte que le Danemark et les pays de cette région atteignent un meilleur degré de compréhension mutuelle en matière de culture. Le DCCD a pour cela commencé dès 2002 à rechercher des réseaux de collaborateurs et d'interlocuteurs. L'aboutissement de son action vers le Moyen-Orient sera le festival **Images of the Middle East** en 2006.

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

Les activités du DCCD sont parfois soutenues par des fondations. Par exemple, la Fondation Ford a apporté 96 K€ en 2000 pour le projet **Images of the World** décrit précédemment.

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

Le DCCD est évalué par le Ministère des Affaires étrangères par le biais de son rapport annuel. En fonction de ce dernier, sa subvention est reconduite.

- **Moyens humains**

4 personnes travaillent de façon permanente au DCCD. Des volontaires et des intervenants ponctuels participent aux événements organisés.

- **Moyens financiers**

Le budget global du DCCD en 2003 est de 2,35 M€.

1880 K€ (soit 80%) proviennent du Ministère des Affaires étrangères et sont répartis de la façon suivante :

	Budget en K€	%
Assistance financière aux projets d'échanges culturels avec les pays en voie de développement	1140	61%
Financement de projets	270	14%
Frais de fonctionnement et d'administration	470	25%
Total	1880	100%

Le DCCD peut recevoir, dans le cadre de manifestations exceptionnelles, des dotations provenant d'organismes privés (Cf. participation de la *Ford Foundation* à **Images of the World**).

3.5 Les ambassades royales du Danemark

▪ Statut juridique

Les ambassades sont des organisations publiques.

▪ Missions et compétences générales et en matière de CESCO

En matière culturelle, le rôle des ambassades est de participer au rayonnement du Danemark. Pour certaines, il s'agit aussi de fournir une aide au développement au pays dans lequel elles sont présentes.

▪ Types d'intervention et procédures

En matière de CESCO, les ambassades n'ont pas de stratégie formalisée. Leurs activités sont ponctuelles et résultent d'opportunités qu'elles ont elles-mêmes cherchées. Elles sont donc principalement initiatrices de projets de coopération culturelle extérieure.

▪ Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines d'intervention prioritaires varient d'un pays à l'autre. Par exemple, l'ambassade du Danemark en Algérie privilégie les échanges musicaux et historiques.

Au niveau global, la répartition par domaine des actions menées par les ambassades danoises est la suivante : musique (30% des fonds alloués en 2002), cinéma (24%), arts plastiques (9%), activités transversales (6%), littérature (5%), théâtre (2%), danse (2%), design (2%), radio et télévision (1%)²⁹.

▪ Pays tiers prioritaires

L'action menée par chaque ambassade est centrée sur le pays dans lequel elle est présente.

▪ Partenaires dans la mise en œuvre

Ils dépendent des lieux d'implantation des ambassades et des types d'actions menées. L'ambassade danoise en Algérie travaille en collaboration avec les musées et les associations musicales au Danemark, ainsi qu'avec la délégation de la Commission européenne à Alger.

▪ Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure

Les initiatives des ambassades ne font pas l'objet d'évaluations.

Le succès d'actions menées se mesure par des indicateurs définis en fonction de la nature de ces actions. Par exemple, l'ambassade danoise en Algérie évalue l'impact du Festival Culturel de l'Union européenne grâce au nombre de visiteurs et aux nombres d'articles qui couvrent le sujet dans les journaux.

▪ Moyens humains

Le Ministère des Affaires étrangères emploie 600 personnes ayant des positions diplomatiques à l'étranger. Une partie de celles-ci est répartie entre 66 ambassades.

▪ Moyens financiers

Il n'a pas été possible d'identifier les moyens financiers dont dispose l'ensemble des ambassades danoises. En effet, en dehors du Ministère des Affaires étrangères, qui leur octroie des subventions de fonctionnement, certaines de leurs activités peuvent être

²⁹ Source : Rapport sur les actions de coopération culturelle menées en 2002 par l'IKS

financées ponctuellement à la fois par le Ministère de la Culture, par des fondations privées et par le biais d'opérations de mécénat.

A titre d'exemple, sur un budget global de 900 K€, l'ambassade danoise en Algérie dédie 10 K€ à la coopération culturelle internationale, dont 6 aux pays tiers à l'Union européenne³⁰.

- **Exemples**

L'ambassade danoise en Algérie a participé pendant le mois de mai 2003 au 3^{ème} Festival Culturel de l'Union européenne à Alger. En s'occupant de l'orchestre de jazz présent sur le festival, l'ambassade avait pour objectif la présentation au grand public d'une partie de la scène musicale danoise.

Le budget alloué à cette action était de 10 K€. 50% étaient fournis par la délégation de la Commission, 40% par des sociétés danoises à Alger, et 10% par le Ministère de la Culture danois.

³⁰ Source : questionnaire en ligne

3.6 *Le Film Institute*

▪ **Statut juridique**

L'Institut du Film a le statut d'agence nationale.

▪ **Liens avec d'autres organes ou institutions**

L'Institut du Film dépend directement du Parlement, qui vote son budget pour trois ans. Chaque année cependant, celui-ci est réévalué.

▪ **Missions et compétences générales**

L'action du Film Institute est destinée à :

- soutenir le film et la culture cinématographique,
- développer, produire, aider au marketing et à la diffusion de films, de courts métrages et de documentaires,
- gérer les archives cinématographiques nationales et la cinémathèque.

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie**

L'Institut du Film œuvre pour la promotion du cinéma danois à l'étranger.

▪ **Types d'intervention et procédures**

En matière de CESCO, l'Institut a plusieurs types d'activités, réparties entre trois départements :

- le département Production et développement recherche des partenaires étrangers (des producteurs),
- le département Distribution et Marketing s'occupe des participations à des festivals étrangers, les plus prestigieux possibles,
- le département Archive et cinémathèque gère les archives et s'occupe de la projection et de la diffusion de films étrangers.

Les projets sont soumis au Film Institute et revus par un comité d'experts (des professionnels du secteur) pour être sélectionnés.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Le Film Institute n'agit que dans le secteur du cinéma.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Il n'y a pas de pays tiers défini comme prioritaire. Le critère qui prime dans le choix des pays avec lesquels le Film Institute coopère est la prise en compte de la qualité du festival et de l'opportunité qu'il représente pour le cinéma danois (par exemple les Etats-Unis avec le festival *Sundance*).

▪ **Partenaires dans la mise en œuvre**

L'Institut travaille en collaboration avec les ambassades et des associations.

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

L'évaluation des activités du Film Institute est effectuée sur une base annuelle à travers un rapport d'activité fourni au Parlement.

▪ Moyens humains

110 personnes au total travaillent au sein de l'Institut du Film, et 4 sont exclusivement dédiées à la coopération culturelle internationale, sans distinction entre pays membres de l'Union européenne et pays tiers à l'Union européenne³¹.

▪ Moyens financiers

Les moyens financiers annuels de l'Institut du Film sont de 48 M€³².

Le budget de la coopération culturelle (pays de l'Union européenne et pays candidats compris) est de 870 K€, soit moins de 2% du budget total. Il est réparti de la façon suivante :

	Budget en K€	%
longs métrages	430	49%
courts métrages et documentaires	140	16%
courts métrages et documentaires[1]	300	35%
Total	870	100%

[1] 18 films en 2002, majoritairement européens, sinon chinois et américains

Sur les 870 K€ consacrés à la coopération culturelle, 25% sont estimés être consacrés spécifiquement aux pays tiers à l'Union européenne, soit 220 K€. Ce montant représente moins de 0,5% du budget global du *Film Institute*.

▪ Exemple

Concernant les accords de coproduction, l'Institut du Film souligne les coproductions existantes (d'ordre public ou privé) sont fréquemment européennes ou entre pays nordiques³³. La participation étrangère dans des films danois hors pays d'Europe est concentrée en 2003 sur 4 films avec une participation des USA, du Maroc et du Costa Rica. A l'inverse, il existe aussi des participations danoises dans des films étrangers. En 2002, par exemple, ce type de coproduction concerne 23 films contre 16 en 1993.

³¹ source : entretiens avril 2003

³² source : entretiens avril 2003

³³ Source : Rapport Annuel, *Facts and figures*, du Danish Film Institute, 2003

4 Autres acteurs identifiés

▪ **Le Centre Média de la Baltique (*Baltic Media Center*)**

Le *Baltic Media Center* (BMC)³⁴ est une organisation non gouvernementale danoise qui œuvre pour la promotion de la démocratie, du développement social et de la coopération internationale à travers la participation active des media. Pour remplir ses objectifs, il fournit des services de conseil et de formation aux entreprises de production, aux chaînes de télévision, aux stations de radio, aux journaux, ainsi qu'à toute institution impliquée dans le domaine des media.

Le BMC est notamment actif :

- au Nigeria, où il a mené une analyse du secteur des media pour le Ministère de l'Information et de l'Orientation national. Sur la base de cette analyse, des programmes de développement ont été élaborés. Ils ont ensuite été soumis aux principaux acteurs publics et privés du domaine des media, qui les ont amendés puis acceptés. Le BMC est actuellement en train de rédiger des descriptions de projets relatifs à ces programmes. Celles-ci doivent être présentées à d'éventuels donateurs internationaux par le gouvernement nigérian, en collaboration avec le BMC,
- en Asie du Sud-Est (Bangladesh, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka), où il mène des programmes de formation concernant les reportages politiques et ceux portant sur les conflits,
- au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où il a collaboré avec les autorités palestiniennes, la Jordanie, la Syrie, le Maroc, Israël et l'Égypte dans le cadre d'un programme de formation d'une cinquantaine de producteurs de programmes de télévision pour enfants,
- en Afghanistan, où il fournit des services de conseil au Ministère de l'Information et de la Culture pour mettre en place une stratégie à long terme en matière de politique des media. Comme pour le Nigeria, il s'agit de définir des programmes donnant lieu à des projets concrets qui doivent être présentés aux bailleurs de fonds potentiels.

Les partenaires du BMC sont très nombreux et variés. A titre d'exemple, on peut citer : le Conseil de l'Europe, l'UNDP (*United Nations Development Programme*), la Fondation Soros, le *Danish Institute for Human Rights*, l'*Institute for Further Education of Journalists*, ou encore la BBC.

▪ **La Galerie Danoise d'Art Contemporain (*Danish Contemporary Art Gallery*)**

La *Danish Contemporary Art Gallery* a été créée en 1994 grâce à la coopération de sept galeries d'art danoises et au soutien du Ministère de la Culture danois. Elle est installée à New York. Son but est de promouvoir un dialogue continu entre les artistes danois et la communauté artistique internationale. Pour cela, elle organise des expositions de haute qualité en provenance du Danemark, et accueille des événements culturels tels que des concerts et des lectures de poésie.

Depuis juillet 2003, la *Danish Contemporary Art Gallery* fait partie, avec la *Danish Contemporary Art Foundation*, du *Danish Arts*

▪ **Insitut Culture Danois (*Danish Cultural Institute*)**

Le *Danish Cultural Institute* est une institution autonome dont la mission consiste à promouvoir les échanges culturels entre le Danemark et d'autres pays et régions. Concrètement, il supporte ou est à l'origine de projets culturels internationaux tels que des expositions, des concerts, des séminaires, des conférences.

En outre, il propose, au Danemark et à l'étranger, des sessions de cours traitant de la culture danoise. Pour cela, il travaille en collaboration avec les instituts culturels danois, ainsi que les universités et municipalités locales, qui mettent à sa disposition leurs locaux.

Enfin, dans le cadre des cours dispensés au Danemark, des excursions et des visites des principaux lieux culturels danois sont organisées.

³⁴ Source : site internet www.bmc.dk

La CESCA représente une faible part des activités du *Danish Cultural Institute*, dans la mesure où le Danemark n'a d'instituts culturels que dans des pays européens et en Russie.

5 Annexes

▪ Liste des acteurs rencontrés

- Ministère de la Culture
M. Stefan Herman
- Ministère des affaires étrangères - Information Office - Section culturelle
Mrs. Bolette Nyrop, Head of Section
- Secrétariat aux relations culturelles internationales (*Danish Secretariat for International Cultural Relations - IKS*)
Niels Halm, Head of Secretary
- *Danish Center for Culture and Development (DCCD)*,
M. Olaf Gerlach Hansen, Directeur
- *Danish Film Institute*
M. Anders Geertsen, Chef du département Distribution et Marketing

▪ Bibliographie

- *Images of the world*, DCCD, rapport d'activité
- Rapport annuel de l'IKS, 2002
- Rapport annuel du Ministère de la Culture éditions 2001 et 2002

▪ Sites Internet

- Site Internet du ministère des Affaires étrangères : www.um.dk
- Site Internet du Ministère de la Culture : www.kum.dk
- Site Internet : www.danishculture.dk
- Site Internet du Baltic Media Center : www.bmc.dk
- Site Internet de la Maison de la Scandinavie : www.scandinaviahouse.org
- Site Internet de l'American Scandinavian Foundation : www.amscan.org
- Site Internet du Nordic Council of Ministers : www.norden.dk

Présentation des organisations nordiques ayant une activité de CESCA :

Le Nordic Council of Ministers

▪ **Statut juridique**

Le *Nordic Council of Ministers* est un forum pour la coopération gouvernementale entre le Danemark, l'Islande, la Finlande, la Norvège et la Suède.

Plus précisément, il est une structure de rassemblement des ministres des pays nordiques : tous, à l'exception de ceux de la Défense et des Affaires étrangères, se réunissent, environ deux fois par an, au sein du *Nordic Council of Ministers*.³⁵

▪ **Liens avec d'autres organes ou institutions**

Le *Nordic Council of Ministers* dépend des gouvernements des pays membres.

▪ **Missions et compétences générales et en matière de CESCA**

La mission du conseil est de promouvoir la mobilité des acteurs culturels et de favoriser les échanges entre les pays nordiques et les autres pays et régions du monde. La culture pour les enfants et les jeunes, ainsi que la promotion de la tolérance et de la diversité culturelle sont tout particulièrement visés.

▪ **Types d'intervention et procédures**

Le *Nordic Council of Ministers* s'attache à construire un réseau d'institutions et d'individus dans le domaine de l'art et de la culture. Cela lui permet d'être porteur de projets de coopération culturelle et d'être efficace dans sa recherche d'opportunités.

Les modalités de mise en œuvre des actions menées sont le fait d'une décision commune des ministres impliqués.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

La priorité est donnée aux manifestations culturelles et artistiques ayant un lien avec l'environnement historique des pays nordiques.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Le *Nordic Council of Ministers* n'a pas désigné de zone géographique prioritaire : son action se concentre là où il trouve des opportunités. En 1999 par exemple, il a mené un large projet de coopération culturelle avec l'Afrique du sud. Entre 2000 et 2003, plusieurs actions ont été entreprises aux Etats-Unis et au Canada.

▪ **Partenaires dans la mise en œuvre**

Les partenaires financiers du *Nordic Council of Ministers* sont les différents Ministères de la Culture et des Affaires étrangères des pays membres, les collectivités territoriales, l'Union européenne, et certaines institutions publiques des pays dans lesquels sont organisées les actions. En outre, de façon ponctuelle, le conseil travaille en collaboration avec la Smithsonian Institution à Washington, plusieurs musées aux Etats-Unis, au Canada et en Europe.

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation**

Les initiatives du *Nordic Council of Ministers* font l'objet d'évaluations annuelles sous la forme de rapports financiers et de revues de presse.

³⁵ Source : site internet www.norden.dk

▪ Moyens humains

Deux personnes travaillent de façon permanente au sein de la structure (les ministres ne se réunissent que ponctuellement : environ deux fois par an).

▪ Moyens financiers

Le budget global pour la culture au sein du *Nordic Council of Ministers* est de 19 M€. La plus grande partie de cette somme est dédiée à la coopération au sein de la région nordique. Seuls 800 K€ sont dédiés à des projets internationaux, ce qui représente 4,2% du budget global.

▪ Exemple

Le *Nordic Council of Ministers* a mis en place, entre avril 2000 et mai 2003 une tournée artistique dans sept villes des Etats-Unis et du Canada intitulée **Vikings - The North Atlantic Saga**.

La manifestation, dont le but est de susciter à la fois une prise de conscience de la présence des pays nordiques dans l'histoire de l'Amérique du Nord, et un intérêt culturel, touristique et économique envers ces pays, était organisée autour du thème des liens existant entre l'Europe et l'Amérique du Nord en l'an 1000, lorsque les Vikings étaient présents. Des expositions sur l'art contemporain et la culture nordiques, des festivals cinématographiques, des séminaires sur la littérature et la traduction se sont déroulés parallèlement à la tournée.

Pour mettre en œuvre cette manifestation, le Nordic Council of Ministers a travaillé en collaboration avec la Smithsonian Institution, les musées nordiques nationaux des cinq pays membres, et une vingtaine de musées aux Etats-Unis et au Canada.

Il a bénéficié d'un budget de 6 millions d'euros.

60% de cette somme provenaient de financements privés (les promoteurs principaux étant VOLVO, SAS, Icelandair et la Smithsonian Institution) ; 10% ont été apportés par les musées nationaux et les Ministères de la Culture des cinq pays ; le reste provenait du *Nordic Council of Ministers*.

Cette tournée a eu un impact fort dans les régions concernées : 5 millions de visiteurs ont été comptabilisés.

La American-Scandinavian Foundation

L'ASF est une organisation à but non lucratif installée à New-York, dont le but est de promouvoir la compréhension internationale à travers l'échange éducatif et culturel entre les Etats-Unis et le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Concrètement, l'ASF :

- organise des échanges entre des étudiants et des artistes américains et scandinaves (depuis sa création, l'ASF a permis à 26 000 jeunes de suivre un programme d'échange),
- apporte un soutien financier à des étudiants, des professionnels et des artistes ayant un projet à l'étranger,
- finance directement des événements voués à diffuser les cultures américaine et scandinave auprès du grand public. Ainsi, en 2002, 210 K€ ont été octroyés pour subventionner 63 projets aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves,
- organise des programmes culturels au sein de la Maison de la Scandinavie à New York (Cf. description de la Maison de la Scandinavie),
- publie un magazine : *Scandinavian Review*, traitant de thèmes scandinaves³⁶.

La Maison de la Scandinavie

Elle cherche à accroître aux Etats-Unis la visibilité des pays scandinaves et à promouvoir la culture scandinave. Elle présente dans ses galeries de nombreuses expositions. En outre, elle diffuse des films, accueille des concerts, des conférences et toutes sortes de manifestations ayant trait aux arts visuels et à la littérature. Enfin, elle dispose d'une

³⁶ www.amscan.org

collection permanente d'œuvres d'artistes contemporains prêtées à long terme par les musées des pays nordiques.³⁷

L'Ars Baltica

L'Ars Baltica est un exemple de coopération transnationale développée. Cette organisation encadre la coopération entre 11 pays dont la Norvège, l'Allemagne, la Suède, le Danemark, la Pologne, la Finlande et la Russie.

L'objectif était de revitaliser les relations culturelles entre des pays qui ont une longue tradition de relations commerciales. Le Comité se réunit deux fois par an pour sélectionner les projets présentés par chaque pays. Les projets se doivent d'avoir une dimension « baltique », d'avoir pour objectif la promotion de cette identité baltique, d'être multiculturels, de réunir au moins 3 pays et d'être d'une très grande qualité artistique. Tous les domaines culturels sont éligibles.

L'Ars baltica n'a pas vraiment de priorités, mais définit des thèmes annuels. En 2003 sont retenus les thèmes « Jeunes artistes » et « culture pour les enfants ». L'objectif est aussi de soutenir les infrastructures culturelles, les fonctions d'encadrement en matière culturelle, les administrations...

L'Ars baltica est financé par les pays membres du réseau (ligne spécifique dans le budget de l'Etat en Norvège ; pour les autres pays, la participation est intégrée à une autre ligne budgétaire..).

³⁷ www.scandinaviahouse.org